

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2021

Etaient Présents : Annick HUCHET, Maire – Laurette GUEIDAN, 1^{ère} Adjointe – Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint
Les conseillers : Jean-Louis BEYLIER – Guillaume BONNAUD – Robert DRURY - Fabiola DUPUY – Alexandre GYURITS - Jean-Jacques JARRY - Marjorie KOERTS – Rosine GAUTIER-PEIXINHO
Secrétaire de séance : Laurette GUEIDAN
La séance est ouverte à 19h.

A l'ouverture de la séance, une minute de silence est demandée en hommage à Michel ROUZIER, ancien conseiller municipal puis maire-adjoint, figure de notre village, décédé récemment.

Les questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 11 juin 2021 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Validation de la prise de compétence par la Communauté de Communes – modification des statuts:

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes prend la compétence « Contribution au contingent SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) », au titre des compétences supplémentaires qu'elle exerce. Elle assurera le versement obligatoire global de ce contingent au nom des communes, puis répartira la quote-part due par chaque commune. Il découle de cette prise de compétence supplémentaire une modification des statuts de la Communauté de communes, qui doit être approuvée par chaque conseil municipal des communes membres

Approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des travaux de restauration de la Pieta, sise dans l'Eglise :

Il s'agit de restaurer un doigt endommagé de la statue. Un devis, approuvé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été établi pour un montant de 2 167.50 €, et une subvention de 1 083.75 € accordée. L'association « Sauvegarde du Site Le Chalard Peyroulier » prend en charge à hauteur de 500€ le coût restant à charge. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, donne son accord pour financer le solde, soit 583.75 €.

Votes : Pour : 10 – Abstention : 1

4. Aménagement de sécurité au carrefour Sirège – Les Salesses :

Ces travaux concernent un dégagement de visibilité au carrefour en question, préconisé par les services de l'ATEC (Agence Technique du Département), qui nécessite une cession de terrain. Le propriétaire ayant donné son accord, des devis vont être établis pour la réalisation de ces travaux, auxquels s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire relatifs à la cession de terrain.

5. Réseau AEP : travaux de contournement de l'étang de la Bouchemoussie :

La conduite d'adduction d'eau potable de la Commune se trouve située à cet endroit sous un étang creusé illégalement dans les années 80 mais régularisé en 2016. Cette situation constitue un point noir sur notre réseau. C'est pourquoi il est envisagé de réaliser un contournement pour sécuriser le réseau d'adduction. Une seconde conduite d'adduction se trouve également implantée sous l'étang, qui alimente Saint-Yrieix et appartient au Syndicat des 3 rivières. Un contact sera pris avec les responsables pour les informer de notre projet et connaître leurs intentions concernant cette anomalie.

6. Mise à disposition de la salle des fêtes à « la Cuisine de Nicki » :

L'installation de « la Cuisine de Nicki » dans les jardins de la mairie est prévue jusqu'à fin septembre. Souhaitant continuer périodiquement en proposant leurs menus spéciaux, les gérants ont demandé s'il serait possible de disposer de la salle des fêtes occasionnellement. Après en avoir débattu, considérant que cette mise à disposition se ferait sur une seule journée, elle leur sera consentie au tarif de 100€ par location, étant entendu que la salle devra être rendue totalement propre, en état d'accueillir les locations suivantes.

Votes : Pour : 7 – Contre : 2 – Abstentions : 2

7. Location de l'ancien barnum aux particuliers :

La commune a remplacé le barnum endommagé à Coussac-Bonneval fin 2019, grâce à l'indemnisation de l'assurance de cette commune, et dans le même temps, a fait réparer l'ancien barnum. Pour faire suite à des demandes récurrentes, il pourrait être envisagé de mettre ce dernier à la disposition des personnes qui en font la demande, selon un tarif à définir. L'ensemble du Conseil donne son accord de principe. Il reste à déterminer les modalités de la location. La délibération sera proposée au prochain conseil

8. Passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2022 :

Cette comptabilité s'appliquera à toutes les communes en 2024. La commune du Chalard sera commune test à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour cela il est nécessaire d'adopter en préalable le règlement budgétaire et financier qui s'y rapporte. La délibération sur ce point sera proposée au prochain conseil.

9. Projets 2022 :

- Fin des travaux de mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics dans le cadre de l'agenda des Ad'ap, la partie la plus importante ayant été réalisée cette année avec la mise aux normes de la Mairie.
- L'aménagement d'une aire de camping-car dans le haut du bourg est à l'étude. Le chiffrage du projet est en cours ainsi que les renseignements sur les subventions pouvant être attribuées par nos partenaires habituels (Etat-Département-etc..)
- Voirie : réfection de la route desservant Gondandeix, sécurisation du carrefour Sirège – Les Salesses. Le chiffrage des travaux est en cours, les subventions se situent à hauteur de 50% du montant des travaux, versées par le Département.

10. Questions et informations diverses :

- Le défibrillateur est dorénavant installé. Il est situé à l'angle de la Poste, accessible à tous en cas de besoin. Son fonctionnement est simple car il suffit de suivre les directives vocales et tout se fait automatiquement.
- Pour compléter l'utilisation du défibrillateur, nous avons demandé à SCHILLER un devis pour former des référents sur le village. Nous nous sommes également rapprochés de l'UDPS87 (Union Départementale des Premiers Secours de la Haute-Vienne) et leur avons demandé nous faire une proposition de formation aux gestes de 1^{er} secours.
- La Boite à Livres installée devant la mairie rencontre un vif succès. Ce principe d'échange permet à tous de partager des livres à tout moment sans aucune formalité. Merci à ceux qui ont déjà déposé de nombreux livres.
- L'ACCA n'a pas encore donné suite à la « convention d'utilisation » qui lui a été proposée pour signature, pour le local mis à sa disposition par la Commune, malgré toutes les relances faites. Cette convention a pour but d'établir les conditions d'utilisation de ce local, qui est propriété de la Commune, et qui est devenu, de par l'activité qui y est exercée par l'ACCA, un « Etablissement recevant du public ». De ce fait, ce local doit répondre à des normes bien définies, la Commune étant responsable de sa bonne utilisation conforme à la loi.
- Le Cluedo organisé par l'Office de Tourisme de St Yrieix le 10 Août dernier, a rencontré un réel succès et a attiré une soixantaine de participants. Ils ont ainsi pu, au travers de l'énigme qu'ils avaient à résoudre, visiter notre village. Un grand MERCI à la troupe de théâtre peyrolière « 1^{er} Acte » qui s'est prêtée au jeu en incarnant les divers personnages interrogés, qui apportaient leur témoignage, aidant à trouver l'auteur du crime.
- Les conditions sanitaires devraient nous permettre d'organiser la traditionnelle Fête de la Citrouille. Elle aura lieu dans les jardins de la Mairie le samedi 30 octobre

Le prochain conseil municipal se tiendra le 14 octobre 2021 à 18h00

Compte-rendu fait le 16 septembre 2021

Laurette GUEIDAN – Maire-Adjoint

